



Des coalitions pour la tolérance et contre la discrimination

Guide pratique

Former une coalition permet à chacun de ses membres de mieux se faire entendre en s'associant avec les autres. L'antisémitisme, l'intolérance et la discrimination sont profondément ancrés dans l'ensemble de la région de l'OSCE ; pour les combattre, nombre de communautés et d'organisations doivent conjuguer leurs efforts. Aucun groupe isolé ne peut mener seul une action de cette envergure. En réunissant des groupes dotés de différentes compétences, expériences, ressources et relations, les coalitions peuvent constituer un moyen très efficace d'introduire des changements à grande échelle et durables pour traiter les questions de discrimination.

Le nouveau guide du BIDDH propose aux dirigeants communautaires et aux organisations de la société civile de la région de l'OSCE une démarche fondée sur les droits de l'homme, et une base concrète pour former des coalitions visant à combattre la discrimination et à bâtir des sociétés plus tolérantes et plus pacifiques. Ce guide, qui contient une multitude de ressources et de bonnes pratiques, des conseils pour prendre en compte les questions de genre et des instructions étape par étape, constitue un point de départ, non seulement pour les organisations de la société civile et les communautés qui s'organisent pour créer des coalitions, en vue de renforcer l'action contre l'intolérance et la discrimination, mais aussi pour l'ensemble des membres de la société civile qui souhaitent former des coalitions pour défendre leur cause.

Plus précisément, cette publication :

- présente les coalitions en tant que structures encadrant les travaux de collaboration et décrit certaines caractéristiques communes aux alliances fructueuses ;
 - étudie les raisons de former des coalitions et donne des exemples d'activités qu'elles entreprennent ;
 - aborde les étapes recommandées avant de lancer une coalition, en mettant l'accent sur le choix de ses membres, les stratégies pour les convaincre d'y adhérer et la marche à suivre en cas de refus ;
 - décrit la façon de planifier une première réunion qui donnera le ton de la coalition, en permettant aux femmes et aux hommes de participer à égalité, avec un sentiment d'enthousiasme, de détermination et la volonté de travailler ensemble ;
 - explique les décisions opérationnelles et structurelles que les coalitions doivent prendre, et la façon dont ces choix façonnent et reflètent leurs propres valeurs ;
 - dresse les grandes lignes d'une réunion de planification de la coalition, étudie les éléments d'un plan et propose un processus de planification moins conventionnel ;
 - examine les mesures qui peuvent être prises dès le début pour soutenir la coalition, ses programmes et ses retombées pour la communauté ;
- propose des stratégies pour gérer les conflits, éviter le départ des membres, s'assurer que les femmes et les hommes jouent un rôle moteur et régler d'autres problèmes courants ;
 - décrit une série de procédés et de méthodes permettant de suivre les progrès de l'action de la coalition et d'en évaluer les effets ;
 - contient des feuilles de travail et des instructions étape par étape, afin de permettre aux coalitions d'appliquer aussi aisément que possible la marche à suivre recommandée dans le Guide.

Quelques exemples de la façon dont les coalitions luttent contre la discrimination et l'intolérance :

- adopter des lois ou des politiques de lutte contre les crimes de haine ou la discrimination ;
- engager les gouvernements et les administrations locales à prendre des mesures plus concrètes pour combattre la discrimination et tenir les pouvoirs publics responsables de ces actions ;
- éduquer la population – à l'école, lors d'événements communautaires ou au moyen de stratégies de communication qui font appel aux médias en ligne et traditionnels ;
- coordonner les activités de plusieurs organisations partageant un même objectif ;



- participer à des communications stratégiques permettant de transformer l'opinion publique sur la tolérance, la non-discrimination et les groupes cibles ;
- établir un partenariat avec les forces de l'ordre, en vue de mettre en œuvre de meilleures pratiques en ce qui concerne la protection des communautés vulnérables, ainsi que le suivi et le signalement précis des crimes de haine ;
- engager les communautés à coordonner leurs efforts, notamment en facilitant la guérison communautaire après un crime de haine, par exemple en réunissant la population autour d'une veillée aux chandelles, d'une marche ou d'un forum pour exprimer les préoccupations de la collectivité au sujet de la population visée ;
- apporter un soutien direct aux groupes les moins favorisés.



Tél. : +48 22 520 0600
Télécopie : +48 22 520 0605
Courriel : WordsintoAction@odihhr.pl
<http://www.osce.org/project/wia>

Plus d'informations :

Pour des informations plus détaillées sur les ressources et publications du BIDDH au sujet de la promotion de la tolérance et de la non-discrimination, veuillez consulter la page :

www.osce.org/odihhr/tolerance

OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights

ul. Miodowa 10
00-251 Warsaw, Poland
wordsintoaction@odihhr.pl

